

# Campagne: Apartheid Stop.

## Sanctions contre l'Afrique du Sud.

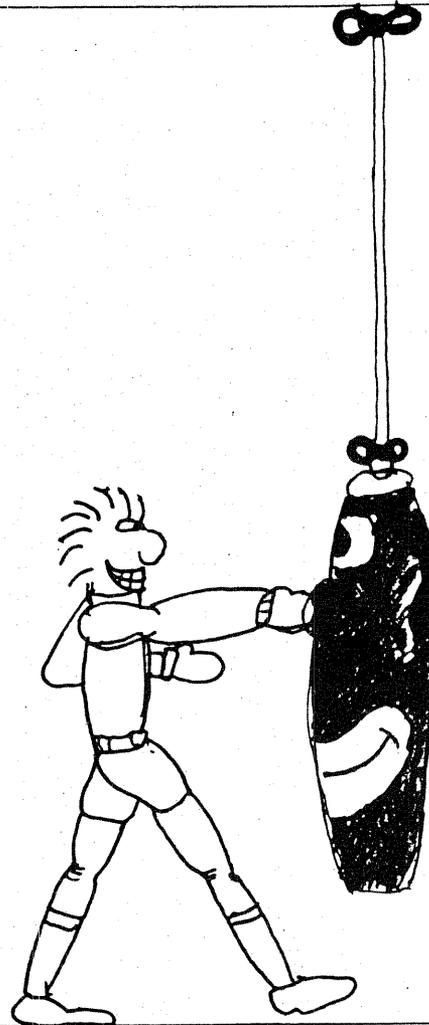
### Premières réactions:

Suite à notre campagne contre l'apartheid, que quelques 1700 personnes ont bien voulu soutenir de leurs signatures, et qui demandait, en s'adressant au Gouvernement luxembourgeois: - l'interdiction de tout nouveau prêt à et de toutes importations en provenance de l'Afrique du Sud (fruits, or, produits minéraux, etc); - l'interdiction de toute activité à et de toute relation avec Luxavia; - le boycott de Shell et de Total par les administrations de l'Etat; - un soutien à la population noire et une mise à la disposition de crédits (pour formation, écoles, dispensaires, logements dans les townships) - cf. forum n. 115a, brennpunkt drëtt welt n. 92a -; le Ministère des Affaires Etrangères vient de nous envoyer la réponse ci-contre. (voir page suivante)

Cette réponse mérite bien quelques réflexions et commentaires de notre part:

#### ad [a] et [c]:

1. Les sanctions décidées par la CE sont bien timides et résultent d'un de ces "fameux" compromis entre pays membres de la CE (elles concernent avant tout l'interdiction de nouveaux investissements, l'interdiction d'acheminer des produits pétroliers vers l'Afrique du Sud, l'interdiction d'importer du fer, de l'acier (!), des Krügerrand). Les Etats-Unis, les pays nordiques, les pays du Commonwealth (sans la



Serge Thill  
1er Prix des moins de 16 ans  
Cartoon-Concours

Luxembourg, le .....

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre estimée du xyz par laquelle vous avez bien voulu nous faire part de vos réflexions sur la situation en Afrique du Sud.

[a] - Dans le cadre des Douze le Luxembourg a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de l'ouverture de négociations entre les représentants authentiques des différents groupes de la population sud-africaine afin de mettre fin à ce cercle vicieux qu'est l'apartheid et la répression engendrée par ce système. Les sanctions adoptées ainsi que les pressions exercées depuis pèsent incontestablement sur le régime sud-africain. L'action politique dans ce domaine est continue: Avec ses partenaires le Luxembourg réclame encore et toujours la levée de l'état d'urgence, la reconnaissance du Congrès national africain (ANC) et des autres mouvements et enfin la libération de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques en Afrique du Sud.

[b] - Le 14 février 1989, les Ministres des Affaires Etrangères des Douze ont eu l'occasion de discuter en détail les modalités du "Code de Conduite des entreprises communautaires ayant des filiales en Afrique du Sud" et notamment le 8e rapport y relatif qui analyse les activités de 247 entreprises employant plus de 97.000 salariés noirs. Permettez-moi de partager avec vous les conclusions qui ont été notées par les Ministres à cette occasion: 1. les rapports reçus indiquent que les entreprises ont consolidé leur politique de promotion et d'amélioration des relations entre travailleurs et employeurs; 2. les entreprises acceptent le principe "à travail égal, salaire égal" sans considérations de race. Sur un plan concret, la mise en oeuvre du Code a entraîné une amélioration des salaires ainsi qu'une vaste gamme d'avantages extra-salariaux accordés par les entreprises; 3. de nombreuses entreprises continuent à promouvoir la formation et l'avancement des salariés noirs; 4. les mesures prises par les entreprises européennes pour abolir la ségrégation sur le lieu de travail ont permis à de nombreux travailleurs sud-africains de toutes races de faire une expérience positive d'une société intégrée.

[c] - Dans son rapport 1989, le Comité spécial contre l'apartheid de l'Assemblée Générale des Nations Unies, (doc. supplément No 22 (A/43/22)) remarque que "les sanctions prises contre l'Afrique du Sud ont eu des effets sur son économie". Ni le Luxembourg, ni la Belgique d'ailleurs, ne sont cités parmi les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud.

[d] - En revanche, le Ministère des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg s'est associé à diverses opérations notamment en faveur d'enfants nécessiteux du Homeland Kangawane. Il soutient, à travers le "Fonds de la Coopération au Développement", la construction et l'équipement d'un Kindergarten et d'une école de couture à Eerste Roek ainsi qu'un projet visant le développement du patrimoine culturel de la population noire à Johannesburg.

[e] - La politique du Luxembourg a toujours été claire et sans équivoques: le démantèlement de l'apartheid assortie d'une réconciliation entre les différentes parties de la nation sud-africaine.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères  
[signature illisible]  
Ministre plénipotentiaire.

Grande-Bretagne) ... ont adopté des mesures et sanctions beaucoup plus strictes et contraignantes. Mais même à l'intérieur de la CE, le Luxembourg n'a pas suivi l'exemple du Danemark, de l'Irlande, de la Grèce, de l'Espagne, des Pays-Bas et de la France qui ont tous décrété des sanctions partiellement ou sensiblement plus dures que le "minimum CE" ne le préconise. Le Luxembourg aurait bien pu emboîter le pas à ces pays précités, ou même plus, il aurait bien pu mettre en vigueur les sanctions que le Parlement Européen appelait de ses vœux en 1986 et qui vont bien au-delà de ce que notre pays a osé envisager. Il y a donc très peu de raisons pour un "satisfecit". Un

"mea culpa" conviendrait beaucoup mieux à cet exemple d'un engagement effectivement bien tiède et non très convaincant en faveur de l'abolition de l'apartheid.

2. Il n'est pas vrai que l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL) ne soit pas un des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. Des études faites en 1986 ont bien montré que l'UEBL était le premier importateur de la CE (en valeur!) de produits sud-africains en 1984 et le second en 1985. Les chiffres officiels de l'UEBL ne mentionnent que 16,9 milliards d'importations en provenance de l'Afrique du Sud en 1984, tandis que des chiffres publiés par la CE permettent de constater que ces importations s'élevaient à 103 milliards (!) de fb, la différence résultant du fait d'un commerce de diamants - via la Grande-Bretagne - et réexportés pour une grande part vers des pays tiers. Mais même en considérant uniquement les chiffres officiels de l'UEBL, qui a importé pour 20,688 milliards de fb de produits sud-africains en 1988, nous constatons que - malgré "l'efficacité" des sanctions décidées en 1986 et malgré l'engagement verbal du Gouvernement luxembourgeois contre l'apartheid - le commerce avec l'Afrique du Sud a progressé de 22% (!) entre 1984 et 1988. Il faut aussi noter que la somme de 20,688 milliards de fb fait de l'UEBL en chiffres relatifs (c.-à-d. importations par tête d'habitant) un des grands clients de l'Afrique du Sud. Il est clair que nous devons comparer ce qui est comparable! Car si nous ne raisonnions qu'en chiffres absolus, tout serait alors permis au petit Luxembourg et même à la Belgique, vu l'exiguïté de ces deux pays comparés à leurs grands partenaires européens.

3. Les pertes d'exportation dues aux sanctions s'estiment pour l'Afrique du Sud entre 40 et 100 milliards de fb par année. Et si on compare alors ces chiffres aux importations de l'UEBL en provenance de l'Afrique du Sud, qui s'élèvent, pour le rappeler encore une fois, à 20,688 milliards de fb, je crois qu'alors tout autre commentaire devient vraiment superflu...

4. Il est bien fâcheux de constater que la réponse du Ministère des Affaires Etrangères ne prend aucune position en ce qui concerne les sanctions demandées par les signataires de la "Lettre au Gouvernement" et ne peut donc pas être considérée comme une réponse satisfaisante ou bien convaincante.

5. Pour bien pouvoir nous rendre compte de l'implication de l'économie luxembourgeoise en Afrique du Sud, nous demandons au Gouvernement luxembourgeois: - de bien vouloir nous communiquer, par le biais de l'IML, les chiffres récents de l'engagement en Afrique du Sud des banques ayant leur siège à Luxembourg (chiffre global et si possible détaillé); - de bien vouloir nous informer sur le montant des importations en provenance de l'Afrique du Sud (or, produits minéraux, charbon, fruits, ...). En ce qui concerne le charbon, nous serions intéressés par le montant exact destiné à l'ARBED (+ SIDMAR). En 1984 SIDMAR en importait pour plusieurs milliards de fb. Cette "glasnost" vis-à-vis de l'engagement de l'économie luxembourgeoise en Afrique du Sud ne pourrait que clarifier le débat ici au Luxembourg.

6. Nous demandons au Gouvernement de bien préciser, par un oui ou par un non (si possible motivé), sa détermination à accepter les sanctions que les 1700

signataires de la pétition ont bien voulu lui recommander (en ce qui concerne la nécessité de maintenir et même de renforcer nos sanctions trop timides, voir plus bas).

**ad [b]:**

En ce qui concerne l'impact du fameux "Code de Conduite des entreprises communautaires ayant des filiales en Afrique du Sud", les remarques suivantes s'imposent:

1. Ce code de conduite de la CE reste bien en-deçà du code Sullivan (accepté par des firmes américaines) ou bien du code proposé par la IG Metall (en vue des firmes allemandes). De nouveau la CE s'est contentée d'un minimum que d'autres ont bien dépassé!

2. D'après une étude allemande, preuves à l'appui, ce fameux code a surtout été élaboré pour contrecarrer des sanctions plus contraignantes vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Cette mesure visait donc surtout la défense des intérêts des multinationales européennes en Afrique du Sud.

3. Des cas précis comme Daimler-Benz montrent clairement que l'amélioration de la situation des ouvriers noirs se doit moins à l'effet du code CE qu'aux luttes, grèves etc. des noirs pour plus de justice et de dignité.

4. Une abolition de la ségrégation sur le lieu de travail (abolition partielle de l'apartheid au quotidien) ne change en rien les structures oppressives de l'apartheid institutionnelle (= toutes les lois ségrégationnistes permettant par l'oppression politique qu'elles engendrent, une exploitation économique maximale de la population noire). Pour cette raison, le code Sullivan demande un engagement actif des firmes signataires en vue de l'abolition complète de l'apartheid.

5. Il faut encore noter que moins d'un pourcent (1%!) de la population active noire "profite" du Code CE. Si on compare ce chiffre dérisoire au soutien de l'apartheid que signifie la présence des multinationales en Afrique du Sud, il est clair que ces quelques améliorations pour les salariés noirs ne peuvent en aucun cas contrebalancer l'effet combien négatif de l'engagement de ces firmes. Toute activité économique en Afrique du Sud ne peut avoir comme conséquence qu'un renforcement des structures économiques de l'apartheid et partant des structures militaires et politiques de ce système aberrant (ex: Daimler-Benz, Shell, Total...). D'autant plus que l'Etat Sud-Africain peut forcer les firmes étrangères à collaborer au maintien du régime blanc (National Key Points Act, National Supplies Act)!

6. L'objet de notre lettre au Gouvernement n'était pas ce code CE. Nous demandions p.ex. le boycott de Luxavia, Shell, Total, non pour leur simple présence en Afrique du Sud, mais bien plus, parce que ces firmes, par leurs activités, permettent de contourner des sanctions décidées par la CE ou bien par d'autres pays (Etats-Unis, pays nordiques, pays du Commonwealth...), stabilisent de ce fait l'apartheid et anéantissent ainsi partiellement l'effort louable et éthiquement bien fondé des pays précités.

**ad [d]:**

Il va de soi que les crédits demandés au Gouvernement pour soutenir- le cas échéant - une solution po-

litique négociée qui satisfasse la population noire, vont bien au-delà des modestes montants alloués par le "Fonds de Coopération au Développement" à des projets en Afrique du Sud. Une aide substantielle aux mouvements politiques noirs (p.ex. UDF, ANC...) et à la centrale syndicale COSATU devrait être envisagée.

**ad [e]:**

Les faits (ampleur modeste des sanctions prises, pression politique très modérée etc.) ne correspondent malheureusement ni aux principes énoncés, ni aux déclarations de bonnes intentions de cette lettre-réponse du Ministère des Affaires Etrangères.

Cette dernière remarque valant aussi pour le communiqué du Ministère des Affaires Etrangères concernant la situation en Afrique du Sud (cf. presse du 13.2.90) a, en plus du souci de voir éventuellement le Luxembourg abandonner les sanctions timides envers l'Afrique du Sud, suscité la réaction ci-contre.

Luxembourg, le 14 février 1990

Monsieur le Vice-Président du Gouvernement,  
Ministre des Affaires Etrangères,

Suite au communiqué du 13 février concernant la situation en Afrique du Sud, je tiens à féliciter le Gouvernement luxembourgeois pour sa prise de position en faveur de l'abolition immédiate de l'état d'urgence en Afrique du Sud. Mais au-delà de ces déclarations et exigences, si nécessaires soient-elles, je considère que ce ne sont pas ces paroles et communiqués pleins de bonnes intentions qui ont amené le gouvernement sud-africain à changer de politique envers la majorité noire, mais bien plus les sanctions et pressions internationales, conjointes avec la lutte de la population noire pour un avenir de justice et de dignité.

Le fait que les sanctions étaient déterminantes est corroboré par l'excellente analyse de William Claiborne, correspondant du Washington Post, parue dans: International Herald Tribune (24.1.90) et dont voici un extrait: "In effect, Mr. de Kock [ex-governor of the Reserve Bank] and Mr. du Plessis [one of the country's more respected Afrikaner businessmen and a key economic adviser to the president] were saying: 'We can't go on this way'. South Africa was paying an unendurable price for Apartheid. Later, Mr. de Kock would go public with his worst fears, warning the government that if it failed to accelerate political reforms, South Africa would continue to export capital at an unacceptable rate and sink slowly into an economic abyss. He was not, it turned out, an alarmist. A recent bankers' study showed that sanctions cost the country \$32 billion to \$40 billion from 1985 to 1989, including \$11 billion in net capital outflows and \$4 billion in lost export earnings. These losses are reflected in higher unemployment, inflation and interest rates - all of which directly affect South Africa's whites."

"Die Zermürbung durch wachsenden politischen Druck, durch Disinvestment und Wirtschaftssanktionen, im Verein mit den wachsenden Kosten der Unterdrückungsmaschinerie und der steigenden Mobilisierung der schwarzen Bevölkerung, sind zwar nicht ausreichend um das Regime kapitulationsreif zu machen, sie zwingen es aber mit Sicherheit zu seriösen politischen Verhandlungen mit der schwarzen Mehrheit... Sanktionen werden deshalb die Ueberwindung der Apartheid erheblich beschleunigen." (brennpunkt drëtt welt n. 92a, forum n. 115a S. 7)

Etant convaincu que les sanctions économiques et financières ont été d'une importance capitale pour amener le gouvernement sud-africain à un assouplissement de sa politique envers la population noire, je m'inquiète vivement du fait que votre communiqué du 13 février mentionne que l'avenir de ces sanctions va être discuté au sommet de Dublin le 20 février prochain.

suite page suivante

Fort du soutien des 1700 personnes qui ont bien voulu signer notre pétition anti-apartheid, demandant au Gouvernement Luxembourgeois des sanctions plus radicales (cette pétition vous parviendra sous peu) et pouvant compter sur la solidarité des organisations signataires de cette campagne, je vous demande de bien vouloir intervenir auprès de vos collègues de la C.E. afin que les sanctions envers l'Afrique du Sud ne soient pas abolies.

Je veux vous rappeler les faits suivants:

a) Les Evêques catholiques sud-africains ont clairement réexprimé leur soutien aux sanctions et pressions internationales durant l'automne passé [position confirmée en janvier 1990]

b) Après la libération de Nelson Mandela, l'archevêque Desmond Tutu, Walter Sisulu de l'ANC et Nelson Mandela lui-même ont demandé à la communauté internationale de maintenir les sanctions.

c) Le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, le secrétaire général du Commonwealth, plusieurs Chefs d'Etat africains, le Canada... ont appelé la communauté internationale à ne pas diminuer la pression sur Pretoria.

**Car si la communauté internationale renonce aux sanctions, la population noire est privée d'un atout considérable en vue des négociations avec le pouvoir blanc.**

Nous ne devons pas oublier que l'apartheid est un système odieux d'oppression politique qui a comme finalité l'exploitation économique optimale de la communauté noire. Or tous les "piliers" législatifs de l'apartheid existent encore: population registration act, group areas act, bantu education act, internal security act ["]. Les noirs n'ont pas le droit de vote et même si l'état d'urgence a été partiellement levé, les lois "normales" de l'Etat sud-africain sont tellement répressives que la commission épiscopale suisse Justice et Paix parle à bon escient d'un état policier pour caractériser l'Afrique du Sud.

La population noire, souffrant quotidiennement de cette politique d'oppression et d'exploitation **est bien capable de juger elle-même de l'opportunité des pressions et sanctions** internationales. Notre **solidarité avec la population noire** de l'Afrique du Sud se concrétise donc - bien au-delà des déclarations de bonnes intentions - par notre **engagement pour des sanctions que cette même population appelle de ses vœux.**

En espérant sincèrement que vous partagez ces considérations énumérées plus haut, je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir intervenir auprès de vos collègues de la CE afin que les sanctions soient maintenues aussi longtemps que la communauté noire nous le demande, c.-à-d. jusqu'au démantèlement des lois ségrégationnistes qui doit nécessairement inclure le partage du pouvoir avec la majorité noire (un partage qui doit naturellement pleinement satisfaire la population noire).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

[signé] abbé Mathias Flammang, professeur

## Conclusion

Le Luxembourg n'est certainement pas à la pointe du combat contre l'apartheid - bien au contraire. On peut facilement s'en rendre compte lors de la lecture du présent article. Quelques supermarchés ou autres entreprises dépassent même régulièrement le sommet de l'indécence. Imaginez ma consternation, lorsque, en feuilletant le Luxemburger Wort du 28 février, je me suis vu confronté à deux annonces publicitaires vantant les magnifiques raisins Cape. Comme par hasard, on avait "oublié" de nous renseigner sur l'origine de ces raisins: l'Afrique du Sud. On annonçait bien des tomates du Maroc, du chou-fleur français, mais des raisins Cape tout court. Etrange! Etrange! L'une des annonces, financée par Jumbo Kuhn Diekirch, alima gare, alima bourse, alima belair, Economat Gare, Economat Veianen, Copal Grevenmacher, Copal Mertert-Wasserbillig, avait même comme devise "Enegkeet mécht bëlleg"! Les habitants noirs de

SOWETO ou d'un des homelands vont probablement apprécier cette "Enegkeet" en guise de solidarité. L'autre annonce était financée par Consum Ettelbrück, coopérative des cheminots! J'imagine que la centrale syndicale COSATU va aussi apprécier! C'est un secret de polichinelle que le Luxemburger Wort est très tatillon en ce qui concerne la publication de certaines idées que la rédaction ne partage pas à 100%! Mais c'est surtout "à gauche" qu'on est hypersensible; tandis qu'"à droite", on n'est vraiment pas très regardant! Lors d'une conférence de presse qui se tenait au CITIM et où je présentais notre campagne contre l'apartheid, il y avait bien un journaliste du LW, mais je n'ai jamais pu lire une seule ligne au LW concernant notre action "Apartheid Stop. Sanctions contre l'Afrique du Sud"! Si je suis bien franc, il faut avouer que le contraire m'aurait certainement surpris. Notre campagne contre l'apartheid était certainement considérée comme "radicale" et "extrémiste", pour reprendre une terminologie chère à un certain K. Breyer, correspondant du LW en Afrique du Sud. Il est vrai que nous nous étions inspirés p.ex. de l'archevêque Desmond Tutu, de Frank Chikane, du South African Council of Churches, tous des radicaux et extrémistes, si on croit notre cher K. Breyer. Nous avons aussi profité de la lecture du quotidien "New Nation", édité sous la responsabilité des Evêques Catholiques Sud-Africains et du périodique "Inter nos", publication de contact de ces mêmes évêques. "New Nation" est naturellement aussi une publication extrémiste, si on fait foi à K. Breyer et même les Evêques Catholiques Sud-Africains sont ou bien naïfs ou bien pas très fréquentables. Le lecteur averti de ces lignes s'en rend compte sans aucune difficulté que ce M. Breyer ne semble certainement pas être l'observateur le plus objectif de la situation en Afrique du Sud. Et comme notre ami Lambert Schlechter a si bien pu le montrer, K. Breyer est même un propagandiste du régime raciste blanc. (Il soit dit entre parenthèses qu'un Monseigneur allemand a félicité Lambert pour son excellent travail de recherche concernant les publications de K. Breyer; mais ce Monseigneur allemand est certainement lui aussi un extrémiste bien peu fréquentable!). Notre analyse de la situation en Afrique du Sud s'est donc inspirée de gens aussi extrémistes et bien peu fréquentables que l'archevêque Desmond Tutu, le Conseil sud-africain des Eglises et la Conférence des Evêques Catholiques en Afrique du Sud. Le LW a donc très logiquement considéré qu'il avait l'obligation morale de "boycotter" une telle campagne extrémiste. Car une telle obligation impérative ne souffrirait aucune considération d'ordre déontologique en ce qui concerne le devoir d'information qui incombe à chaque quotidien, ni aucune remise en question du "boycott" de cette campagne "extrémiste" au nom de ces valeurs chrétiennes, auxquelles le LW aime tellement se référer! Ou bien est-ce que ce "boycott" du LW s'exerçait même au nom de ces "valeurs chrétiennes"? Mystère et certainement contradiction! Mais comme disait Martin Luther King: "I have a dream..."

Mathias Flammang

---

J: Population Registration Act: loi fondamentale de l'apartheid qui classe tout Sud-Africain dans l'un des quatre grands groupes raciaux (blancs, noirs, indiens, "coloureds" = métis), et de plus, s'il est noir, dans l'un des dix groupes ethniques distingués par les Blancs.

Group Areas Act: loi pilier de l'apartheid imposant la ségrégation résidentielle en organisant la répartition des zones d'habitation par groupe racial. Elle a eu comme conséquence la création des townships et des homelands et la déportation de millions de noirs dans les homelands (surtout aussi suite au "Bantu Homeland Citizenship Act").

Bantu Education Act (ainsi que Bantu Special Education Act et

Education and Training Act): autre loi pilier de l'apartheid stipulant la ségrégation raciale dans l'enseignement et instituant une éducation de 2e classe pour les noirs (l'enseignement de la maternelle à l'université est différent selon les races: dans son administration, son contenu, ses filières, son niveau...).

Internal Security Act: loi réduisant fortement les libertés individuelles et politiques (p.ex. détention sans inculpation, emprisonnement arbitraire par la police, interdiction de mouvements politiques... ). Cet "Internal Security Act" avait été initialement appelé "State Security Bill", ce qui a incité les opposants au régime blanc à parler d'une "SS-Bill".